

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÈTE DU MAIRE

N°2026-002

**ARRÊTÉ DE MISE A DISPOSITION A
TITRE GRACIEUX DE SALLES
COMMUNALES DANS LE CADRE DES
ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026**

Le Maire de la commune de Pompejac,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral ;

Considérant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que le prêt gratuit d'une salle municipale est assimilé à un don en nature sauf si tous les candidats peuvent en bénéficier dans les mêmes conditions

Considérant que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

ARRÈTE

Article 1 : La mise à disposition à titre gracieux des salles communales à tous les candidats au scrutin municipal à venir, à compter du présent arrêté jusqu'à la veille du 2^{ème} tour.

Article 2 : Sous réserve de sa disponibilité sera mise à la disposition des candidats :

- pour leurs réunions non publiques la salle suivante : salle des associations ;
- pour leurs réunions publiques la salle suivante : salle des fêtes ;

Le nombre maximal de réunions accordé à titre gratuit est fixé à deux par mois et par liste de candidats pour ces deux salles.

Article 3 : Toute demande devra être formulée 10 jours au minimum avant la date de la ou des réunions auprès du secrétariat de mairie, soit par voie postale, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : pompejac.mairie@wanadoo.fr.

Article 4 : Le secrétariat de mairie et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux différents candidats.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification.

Fait à Pompejac, le 21 janvier 2026

Le Maire,
Olivier DOUENCE



Olivier DOUENCE
Maire de POMPEJAC